



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.19/2
16 octobre 1990

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Réunion du Groupe de travail sur le
rapport méditerranéen pour la Conférence
des Nations Unies sur l'environnement
et le développement de 1992

Athènes, 16-18 janvier 1991

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

Lors de sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, par sa résolution 44/228, de convoquer au Brésil, en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Pour présenter l'expérience méditerranéenne dans l'étude des questions écologiques et des relations entre environnement et développement, la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, 3-6 octobre 1989) a décidé que le secrétariat préparerait pour la Conférence un rapport de synthèse basé sur les données et les rapports de politique générale fournis par les gouvernements.

En outre, la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique (Athènes, 28 mai - 1er juin 1990) a noté dans son rapport que "le secrétariat établira les grandes lignes du rapport de synthèse sur la contribution des Etats côtiers méditerranéens à la Conférence 1992 des Nations Unies sur l'environnement et le développement pour la prochaine réunion du Bureau (Rome, 6-7 septembre 1990) en tenant compte des décisions de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence de 1992 (Nairobi, 6-31 août 1990). Le Bureau décidera de l'opportunité d'organiser une réunion spéciale pour contribuer à la préparation du document demandé par les Parties contractantes" (UNEP(OCA)/MED WG.12/6).

Lors de sa dernière réunion (Rome, 6-7 septembre 1990), le Bureau des Parties contractantes a décidé que le secrétariat demanderait aux Parties contractantes d'adresser dès que possible leurs suggestions et contributions afin d'aider le secrétariat à préparer le rapport de synthèse dans le très court délai disponible. Il a également approuvé un calendrier pour la préparation de ce rapport.

Le calendrier prescrit la convocation du présent Groupe de travail à Athènes du 16 au 18 janvier 1991 en vue d'examiner le projet de rapport présentant l'expérience méditerranéenne à la Conférence.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), le mercredi 16 janvier 1991 à 10.00 heures, dans les locaux de l'Unité de coordination du PAM à Athènes.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera mutatis mutandis à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.19/1, et sa version annotée constitue le présent document. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Il est envisagé qu'un groupe de rédaction restreint sera constitué. L'emploi du temps proposé pour la réunion figure en annexe au présent document.

Point 5 de l'ordre du jour - Examen du projet de rapport sur la contribution méditerranéenne au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992

La réunion sera saisie du projet de rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.19/3. Le Coordonnateur présentera le document. La réunion sera invitée à examiner le projet proposé et à convenir d'un texte commun. Le texte sera soumis à la prochaine réunion du Bureau (Bruxelles, 6-7 février 1991). Le Bureau autorisera la soumission, par le Directeur exécutif du PNUE, de la version finale du rapport au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

Des participants souhaiteront peut-être aborder toute autre question se rapportant à l'objet de la réunion.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la réunion sera déclarée close le vendredi 18 janvier 1991 à 18.00 heures.

ANNEXE

Emploi du temps proposé

Date	Séance	Point de l'ordre du jour
Mercredi 16 jan.	Matin	1,2,3,4,5
	Après-midi	5
Jeudi 17 jan.	Matin	5
	Après-midi	5
Vendredi 18 jan.	Matin	5,6
	Après-midi	7,8

Séances de travail : 09.30 - 12.30
14.30 - 17.30

Pause-café : 11.00
16.00